

Types de coopérative	Mission	Membres	Composition CA	Redistribution des profits	Secteurs d'activité	Exemples sherbrookois ou estriens
Coopérative de consommateurs	Fournir à ses membres des biens et des services de meilleure qualité à moindre coût pour leur usage personnel.	Les membres sont les consommateurs, clients ou utilisateurs du service/produit vendu. Cinq membres sont requis pour constituer une coopérative de consommateurs. Les membres sont à la fois les utilisateurs, les propriétaires et les administrateurs de la coopérative.	Le conseil d'administration peut compter 3 à 15 administrateurs. La	Les ristournes sont distribuées aux membres au prorata des opérations effectuées avec la coopérative.	Secteurs de l'alimentation, de l'habitation, des services funéraires et des services en milieu scolaire.	Desjardins, Coopérative Alentour, Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est, Coopérative de services à domicile de l'Estrie, Coopérative funéraire de l'Estrie.
Coopérative de producteurs	Regroupe des personnes morales, des sociétés, des travailleurs autonomes et des personnes physiques qui bénéficient d'avantages économiques en se procurant auprès de leur coopérative des biens et des services nécessaires à l'exercice de leur profession ou à l'exploitation de leur entreprise.	Les membres sont les producteurs d'un produit ou service. Cinq membres sont requis pour constituer une coopérative de producteurs.		Les ristournes sont distribuées aux membres au prorata des opérations effectuées avec la coopérative.	Secteurs agricoles, industrie du taxi et services aux entreprises.	Agropur, Maison de la coopération de l'Estrie.
Coopérative de travail	Regroupe des travailleurs qui désirent exploiter leur propre entreprise et fournir ainsi du travail aux membres.	Les membres sont les travailleurs. Les travailleurs sont donc à la fois salariés et propriétaires de leur entreprise et ils en contrôlent l'ensemble des activités. Trois membres sont requis pour constituer une coopérative de travail.		Ils peuvent aussi obtenir des ristournes en plus de leur salaire. Les ristournes sont distribuées aux membres en fonction du volume de travail effectué.	Secteurs forestiers, services ambulanciers, le transport et le secteur manufacturier.	Coopérative de travailleurs ambulanciers de l'Estrie, Niska.

<p>Coopérative de travailleurs actionnaire</p>	<p>La coopérative de travailleurs actionnaires regroupe exclusivement des personnes physiques dans le but d'acquérir et de détenir des actions de la société qui les emploient et dont l'objet est de fournir du travail à ses membres par l'entremise de l'entreprise exploitée par la société. L'objectif de ces coopératives est de créer ou de maintenir des emplois, de veiller aux intérêts de leurs membres dans la société et d'assurer une pérennité à celle-ci.</p>	<p>Les membres sont les employés travailleurs qui se rassemblent pour racheter l'entreprise. Trois membres sont requis pour constituer une coopérative de travailleurs actionnaires.</p>	<p>administrateurs. La durée du mandat des administrateurs est de 1 an, sauf disposition contraire des règlements, et ne peut pas excéder 3 ans.</p>	<p>Les ristournes sont distribuées aux membres en fonction du volume de travail effectué.</p>	<p>Secteurs du multimédia, des nouvelles technologies, de la transformation du bois et du minéral et des services aux entreprises.</p>	<p>Filspec, Coopérative des employés.e.s des automobiles Val Estrie, Coopérative de travailleurs actionnaires Écotierra.</p>
<p>La coopérative de solidarité</p>	<p>Se caractérise par la diversification de son sociétariat et son ouverture au partenariat. Elle regroupe au sein d'une même entreprise des personnes ou des sociétés qui ont une cause ou un intérêt commun, mais des besoins variés.</p>	<p>Cinq membres sont requis pour constituer une coopérative de solidarité. La coopérative regroupe au moins deux de ces trois catégories de membres : Les utilisateurs : des personnes ou des sociétés qui utilisent les services offerts par la coopérative; Les travailleurs : des personnes physiques travaillant au sein de la coopérative; Le soutien : toute autre personne ou société qui a un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objectif de la coopérative.</p>		<p>Les ristournes sont distribuées aux membres utilisateurs au prorata des opérations effectuées avec la coopérative et aux membres travailleurs en fonction du volume de travail effectué. Les membres de soutien n'ont pas droit aux ristournes.</p>	<p>Services d'aide à domicile, services professionnels et aux entreprises, arts et culture et services de proximité (épiceries, postes d'essence, hébergement/restauration, loisirs) en milieu rural et urbain.</p>	<p>Baobab café de quartier, Coopérative du Cégep de Sherbrooke, Coopérative CPE Bilboquet, La Tribune.</p>